

# SCANI

Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Action Simplifiée à capital variable

RCS Sens 818 442 535

Groupe Géographique, 89300 Joigny

## **Procès verbal de prise de décision de l'assemblée générale permanente**

Suite à la publication du bilan moral et du bilan financier de l'année 2019, l'assemblée générale a procédé à un débat, conformément aux statuts, du 15 juillet au 15 septembre 2020. A l'issue de cette période, l'assemblée générale permanente a été invitée à voter les différentes résolutions proposées à l'issue des débats pendant une période de vote s'étalant du 4 octobre au 13 octobre 2020.

A la date de clôture du premier vote, la coopérative comptait 775 membres. La participation s'établit à 131 votants, soit un taux de participation de 16,9 %. Le vote a donc, conformément aux statuts, été invalidé.

Les questions mises aux voix étant, dans leur très grande majorité, à caractère légal, elles ont été remises aux voix du 14 au 22 octobre avec, à la clôture du vote, 777 membres. La participation s'établit entre 118 et 120 votants selon les questions, soit un taux de participation de 15,44 %. S'agissant du second vote, il n'est pas tenu compte du quorum de 50 % des membres.

Les résolutions suivantes ont été proposées et mises aux voix :

## Résolution n°1 : Adoptée

L'assemblée générale approuve le bilan moral 2019.

Oui	Professionnels : 19 (4.75 point) Particuliers : 79 (19.75 point) Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point) Soutiens : 9 (0.9 point)	28,2 points  <b>94,95 %</b>
Non		0 %
Blanc	Particuliers : 5 (1.25 point) Professionnels : 1 (0.25 point)	1,5 point  5,05 %

## Résolution n°2 : Adoptée

L'assemblée générale approuve le bilan financier 2019 et donne quitus au conseil d'administration et au conseil de surveillance pour leur gestion.

Oui	Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point) Soutiens : 9 (0.9 point) Professionnels : 19 (4.75 point) Particuliers : 78 (19.5 point)	27,95 points  <b>94,91 %</b>
Non		0 point  0 %
Blanc	Particuliers : 5 (1.25 point) Professionnels : 1 (0.25 point)	1,5 points  5,09 %

### Résolution n°3 : Adoptée

L'assemblée générale décide d'affecter l'ensemble du résultat 2019 comme suit : Complément de la réserve légale de 2 224 € pour la porter à 20 % du capital (6 332 €) et le solde (4066 €) aux réserves impartageables, les portant à 80841 €.

Oui	Soutiens : 9 (0.9 point) Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point) Particuliers : 77 (19.25 point) Professionnels : 19 (4.75 point)	27,7 points  <b>94,86 %</b>
Non		0 points  0 %
Blanc	Particuliers : 6 (1.5 point)	1,5 points  5,14 %

### Résolution n°4 : Adoptée

L'assemblée générale certifie avoir pris connaissance et approuver l'absence de conventions visées à l'article L225-38 du code du commerce et avoir pris connaissance et approuver les rémunérations et remboursements de frais qui ont été détaillées et chiffrées dans le bilan moral, section 3.

Oui	Particuliers : 76 (19 point) Professionnels : 18 (4.5 point) Soutiens : 9 (0.9 point) Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point)	27,2 points  <b>92,36 %</b>
Non		0 points  0 %
Blanc	Particuliers : 7 (1.75 point) Professionnels : 2 (0.5 point)	2,25 points  7,64 %

### Résolution n°5 : Adoptée

L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2023 du mandat de Christophe Delaunay.

Oui	Professionnels : 19 (4.75 point) Particuliers : 75 (18.75 point) Bénévoles & Salariés : 6 (2.4 point) Soutiens : 6 (0.6 point)	26,5 points  <b>89,23 %</b>
Non	Particuliers : 1 (0.25 point) Soutiens : 1 (0.1 point) Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point)	0,75 points  2,53 %
Blanc	Soutiens : 2 (0.2 point) Particuliers : 8 (2 point) Professionnels : 1 (0.25 point)	2,45 points  8,25 %

### Résolution n°6 : Adoptée

L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2022 de Gwenaël Adine.

Oui	Soutiens : 4 (0.4 point) Bénévoles & Salariés : 6 (2.4 point) Professionnels : 31 (7.75 point) Particuliers : 80 (20 point)	30,55 points  <b>96,07 %</b>
Non	Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point)	0,4 points  1,26 %
Blanc	Soutiens : 1 (0.1 point) Particuliers : 3 (0.75 point)	0,85 points  2,67 %

## Résolution n°7 : Adoptée

L'assemblée générale entérine l'entrée officielle d'Eric Apffel au conseil de surveillance (jusqu'en 2022).

Oui	Particuliers : 74 (18.5 point) Professionnels : 19 (4.75 point) Soutiens : 8 (0.8 point) Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point)	26,85 points  <b>90,40 %</b>
Non		0 %
Blanc	Soutiens : 1 (0.1 point) Professionnels : 1 (0.25 point) Particuliers : 10 (2.5 point)	2,85 points  9,60 %

## Résolution n°8 : Adoptée

Compte tenu des déploiements actuels de la fibre optique dans notre département, l'assemblée générale entérine l'idée de mettre les moyens humains et financiers nécessaire à l'exploitation des réseaux en question ainsi que la continuité de service de notre réseau radio actuel, permettant de proposer une alternative technique et tarifaire à ceux qui le souhaitent.

Oui	Professionnels : 19 (4.75 point) Particuliers : 74 (18.5 point) Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point) Soutiens : 8 (0.8 point)	26,85 points  <b>90,40 %</b>
Non	Particuliers : 1 (0.25 point)	0,25 points  0,84 %
Blanc	Soutiens : 1 (0.1 point) Particuliers : 9 (2.25 point) Professionnels : 1 (0.25 point)	2,6 points  8,75 %

## Résolution n°9 : Adoptée

Même si la bonne façon de le faire n'a pas encore été arrêtée, l'assemblée générale entérine le principe « SCANI Solidaire » consistant à pratiquer des tarifications différenciées de l'abonnement principalement en fonction de la situation financière des personnes concernées et étant entendu que SCANI ne saurait être l'unique décideur de l'application de ces principes et que la participation, tant logistique que financière, d'institutions publiques au projet est indispensable .

Oui	Bénévoles & Salariés : 5 (2 point) Soutiens : 7 (0.7 point) Professionnels : 16 (4 point) Particuliers : 61 (15.25 point)	21,95 points  <b>73,91 %</b>
Non	Particuliers : 8 (2 point) Professionnels : 2 (0.5 point) Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point)	2,9 points 9,76 %
Blanc	Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point) Soutiens : 2 (0.2 point) Professionnels : 2 (0.5 point) Particuliers : 15 (3.75 point)	4,85 points 16,33 %

## Résolution n°10 : Adoptée

L'assemblée générale donne pouvoir au porteur du présent procès verbal pour les démarches administratives.

Oui	Soutiens : 9 (0.9 point) Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point) Particuliers : 75 (18.75 point) Professionnels : 20 (5 point)	27,45 points  <b>93,21 %</b>
Non		0 %
Blanc	Particuliers : 8 (2 point)	2 points  6,79 %

## **Composition des conseils :**

La composition des deux conseils est donc, au 27 octobre 2020, la suivante :

### Conseil d'administration :

- Gwenaël Adine (titulaire jusqu'en 2022)
- Alfred Urban (titulaire jusqu'en 2022)
- Bruno Spiquel (titulaire jusqu'en 2021)
- Alain Arnault (titulaire jusqu'en 2021)
- Marc Zugetta (titulaire jusqu'en 2021)
- Christophe Daniel (titulaire jusqu'en 2022)

### Conseil de surveillance :

- Thierry Corniot (titulaire jusqu'en 2022)
- Pascale Doz (titulaire jusqu'en 2021)
- Christophe Delaunay (titulaire jusqu'en 2023)
- Eric Apffel (titulaire jusqu'en 2022)

Le présent procès verbal a été établi le 27 octobre 2020 et signé par les membres des deux conseils qui le souhaitent.